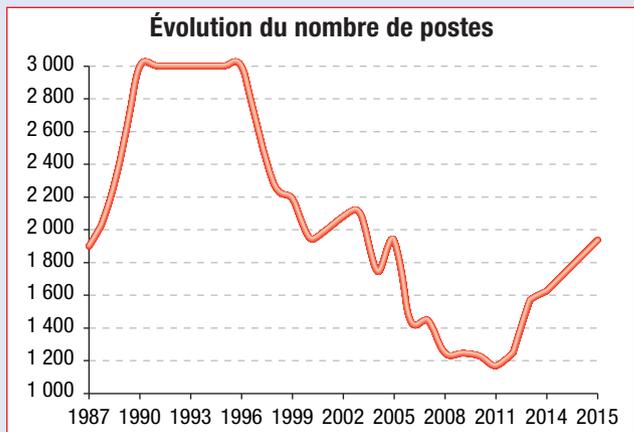


CALENDRIER PRÉVISIONNEL SESSION 2015 (état au 6 janvier 2015)

Disciplines	ÉPREUVES D'ADMISSIBILITE		ÉPREUVES D'ADMISSION		
	Dates	Résultats	Dates	Lieux	Résultats
Allemand	17 au 19 mars	mercredi 13 mai	1 ^{er} juin au 3 juillet	LT Ecole Nale de Commerce – 70, bd Bessières, 75017 PARIS	lundi 06 juillet
Anglais	17 au 20 mars	mardi 12 mai	27 mai au 3 juillet	LGT Jacquard – 2, rue Bouret, 75019 PARIS	lundi 06 juillet
Arabe	17 au 20 mars	mardi 19 mai	22 au 27 juin		lundi 29 juin
Arts plastiques	9 au 11 mars				
Arts Appliqués	9 au 11 mars	mercredi 15 avril	11 mai au 3 juin	LT Ecole Nale Sup – 63, rue O. De Serres, 75015 PARIS	mercredi 10 juin
Biochimie – Génie Biologique	24 au 26 mars				
Chinois	17 au 20 mars	jeudi 21 mai	15 au 20 juin		lundi 22 juin
Economie et Gestion Administration	24 au 26 mars	mardi 19 mai	12 juin au 2 juillet	LGT Claude-Bernard – 1, av. du Parc-des-Princes, 75016 PARIS	vendredi 03 juillet
Economie et Gestion Finance	24 au 26 mars	mardi 19 mai	12 juin au 2 juillet	LGT Claude-Bernard – 1, av. du Parc-des-Princes, 75016 PARIS	vendredi 03 juillet
Economie et Gestion Marketing	24 au 26 mars	mardi 19 mai	12 juin au 2 juillet	LGT Claude-Bernard – 1, av. du Parc-des-Princes, 75016 PARIS	vendredi 03 juillet
Economie et Gestion Production	24 au 26 mars	mardi 19 mai	12 juin au 2 juillet	LGT Claude-Bernard – 1, av. du Parc-des-Princes, 75016 PARIS	vendredi 03 juillet
Economie et Gestion Système d'info	24 au 26 mars	mardi 19 mai	12 juin au 2 juillet	LGT Claude-Bernard – 1, av. du Parc-des-Princes, 75016 PARIS	vendredi 03 juillet
Espagnol	17 au 19 mars	jeudi 21 mai	16 au 29 juin		mercredi 01 juillet
Géographie	9 au 12 mars	vendredi 22 mai	15 juin au 3 juillet	UFR Géo. Paris 1 – 191, rue St-Jacques, 75005 PARIS	mardi 07 juillet
Grammaire	6 au 20 mars	mercredi 13 mai	29 juin au 3 juillet	LG V. Duruy – 33, bd des Invalides, 75007 PARIS	lundi 06 juillet
Histoire	9 au 12 mars	vendredi 22 mai	11 juin au 3 juillet	Lycée Louis-le-Grand – 123, rue St-Jacques, 75005 PARIS	mardi 07 juillet
Italien	17 au 19 mars	jeudi 07 mai	1 ^{er} au 14 juin	Univ Rennes 2 – Place du Recteur-le-Moal, 35 RENNES	mardi 16 juin
Langue et Culture Japonaises	17 au 20 mars	lundi 18 mai	15 au 18 juin	INALCO – 65, rue des Grands-Moulins, 75013 PARIS	vendredi 19 juin
Lettres Classiques	16 au 20 mars	jeudi 21 mai	19 juin au 5 juillet	LG Jules Ferry – 77, bd de Clichy, 75009 PARIS	lundi 06 juillet
Lettres Modernes	16 au 20 mars	mercredi 20 mai	5 juin au 2 juillet	Lycée Jean-Zay – 10, rue Dr-Blanche, 75016 PARIS	vendredi 03 juillet
Mathématiques	11 au 12 mars				
Musique	9 au 11 mars	jeudi 28 mai	15 au 24 juin	Univ. Tours François-Rabelais – 3, rue des Tanneurs, 37 TOURS	jeudi 02 juillet
Néerlandais	17 au 20 mars	jeudi 07 mai	23 au 24 juin	Maison de la Recherche – rue Serpente, 75005 PARIS	jeudi 25 juin
Philosophie	24 au 26 mars	lundi 11 mai	30 mai au 2 juillet	Lycée Louis le Grand – 123, rue St-Jacques, 75005 PARIS	vendredi 03 juillet
Physique-Chimie	24 au 26 mars				
Physique option Physique	24 au 26 mars				
Polonais	17 au 20 mars	vendredi 22 mai	16 au 19 juin		lundi 22 juin
Portugais	17 au 19 mars	mardi 19 mai	22 au 27 juin	LGT H. De Balzac – 118, bd Bessières, 75017 PARIS	lundi 29 juin
Russe	17 au 19 mars	vendredi 29 mai	15 au 25 juin	Centre d'Etudes Slaves – 9, rue Michelet, 75006 PARIS	vendredi 26 juin
SES	24 au 26 mars	mardi 19 mai	8 au 16 juin	Université de Caen – Rue Claude Bloch, 14 CAEN	mercredi 17 juin
Sciences Industrielles Ingénierie des Constructions	24 au 26 mars				
Sciences Industrielles Ingénierie Électrique	24 au 26 mars				
Sciences Industrielles Ingénierie Mécanique	24 au 26 mars	mardi 26 mai	24 juin au 2 juillet	Lycée La-Martinière-Monplaisir – 41, rue Antoine-Lumière, 69 LYON	vendredi 03 juillet
SVT	24 au 26 mars				
Sciences Médico Sociales	25 au 26 mars				

AGRÉGATION EXTERNE	POSTES 2015	Inscrits 2015	RAPPEL SESSION 2014							
			Postes	Inscrits	Présents	Présents par poste	Admissibles	Admis	Liste complém.	% admis /présents
Philosophie	72	1 214	60	1 096	620	10,3	135	60		9,7
Lettres classiques	85	373	75	324	204	2,7	143	75		36,8
Grammaire	11	54	10	38	13	1,3	11	6		46,2
Lettres modernes	154	1 431	125	1 378	799	6,4	287	125	31	15,6
Histoire	91	1 524	80	1 569	793	9,9	164	80		10,1
Géographie	38	403	32	423	162	5,1	64	32		19,8
Sciences éco. & sociales	50	645	42	663	242	5,8	87	42		17,4
Allemand	83	459	70	425	267	3,8	138	70		26,2
Anglais	202	2 030	170	1 888	1 031	6,1	366	170	20	16,5
Arabe	4	110	2	125	40	20,0	5	2		5,0
Espagnol	60	822	50	768	397	7,9	112	50		12,6
Italien	12	246	7	243	88	12,6	16	7		8,0
Chinois	4	56	3	63	36	12,0	8	3		8,3
Langue et culture japonaise	2	12	2	14	6	3,0	3	2		33,3
Néerlandais	1	13	0							
Polonais	2	33	0							
Portugais	2	73	0							
Russe	4	50	4	57	25	6,3	9	4		16,0
Mathématiques	457	3 513	395	3 214	1 690	4,3	786	275		16,3
Sc. physiques : – Physique	89	1 408	75	1 393	596	7,9	168	75		12,6
– Chimie	36	658	30	632	289	9,6	62	30		10,4
Sc. de la vie, sc. de la Terre & de l'univers	101	1 327	85	1 455	694	8,2	190	85		12,2
Biochimie - génie biologique	16	337	13	359	116	8,9	28	13		11,2
SII : – Ingénierie Mécanique	27	426	23	361	180	7,8	57	23		12,8
– Ingénierie Electrique	30	512	20	395	160	8,0	44	20		12,5
– Ingénierie des constructions	30	191	20	177	94	4,7	47	20		21,3
Sciences Médico sociales	7	377	0							
Eco. & gestion : – A : Administration	32	544	25	532	199	8,0	59	25		12,6
– B: Finance et Contrôle	40	512	32	494	159	5,0	75	32		20,1
– C: Marketing	31	779	26	734	267	10,3	61	26		9,7
– D: Système d'information	11	139	10	106	47	4,7	20	5		10,6
– E : Production de services	7	77	6	77	28	4,7	13	6	1	21,4
Musique	40	258	35	218	131	3,7	57	19		14,5
Arts : – A: Arts plastiques	40	712	35	702	348	9,9	79	35		10,1
– B: Arts appliqués	21	243	18	253	140	7,8	35	18		12,9
Education physique & sportive	48	1 171	40	1 181	471	11,8	90	40		8,5
TOTAL	1 940	22 732	1 620	21 357	10 332	6,4	3 419	1 475		14,3

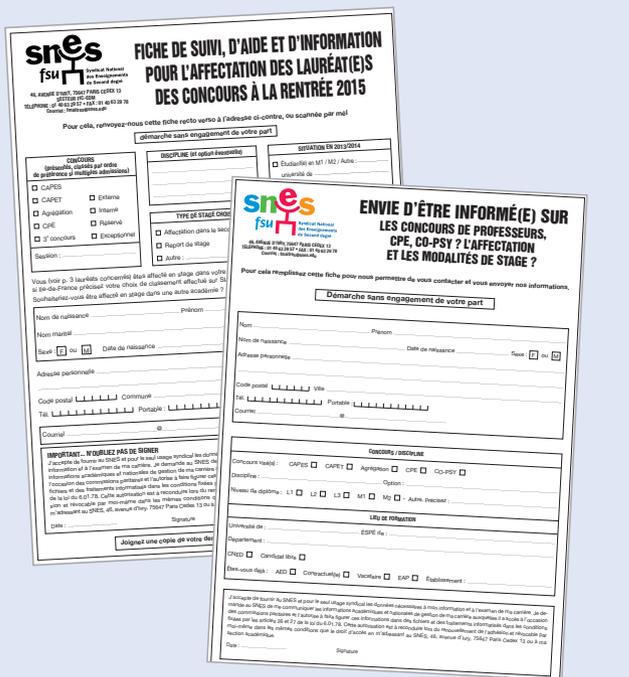
Supplément au n° 749 - 17 janvier 2015



Le spectre de la revalorisation

Pour la troisième année consécutive, le nombre de postes ouverts à l'agrégation augmente. Ainsi, la session 2015 se situe au même niveau qu'au début des années 2000, période de recrutements massifs. Pourtant, sur l'ensemble des recrutements le pourcentage de postes ouverts à l'agrégation reste stable. Pour le SNES-FSU, qui défend l'idée que l'agrégation revalorisée devienne la référence en terme de niveau de recrutement, de carrière et de temps de service, le nombre de postes à l'agrégation doit être plus important. Cette augmentation constituerait un signal fort quant à l'indispensable revalorisation des métiers de l'enseignement et de l'éducation. De plus, une telle mesure, associée à d'autres comme l'instauration de prérecrutements pour que les étudiants préparant les concours soient dégagés des contraintes financières, permettrait d'enrayer la crise du recrutement qui frappe actuellement l'Éducation nationale. En cas d'admission au concours de l'agrégation, vous bénéficiez d'une formation dans le cadre encore récent des ESPE. Le SNES-FSU est intervenu pour que les stagiaires déjà titulaires d'un master n'aient pas à valider de nouvelles UE voire un nouveau master.

Par ailleurs, le SNES-FSU intervient pour que la formation soit réellement une formation d'adulte, débarrassée de tous ses aspects infantilisants, pour que votre temps de service en stage devant élèves soit réduit et limité à 5 heures par semaine, et enfin pour que l'évaluation de la formation et la titularisation se fassent avec des règles claires et transparentes. Les recrutements et la formation des enseignants sont deux priorités du président de la République. Respecter la promesse de 60 000 postes créés d'ici 2017 suppose de s'en donner les moyens et passe nécessairement par l'amélioration des conditions d'entrée dans le métier. Bienvenue dans le métier ! Bienvenue au SNES-FSU ! ■



Ces publications du SNES-FSU contiennent les informations indispensables pour l'année de stage. Elles sont disponibles gratuitement dans les sections académiques du SNES-FSU.

VOTRE AFFECTATION EN STAGE

COMMENT CA MARCHE ?

Le ministère publie, généralement en avril, au *Bulletin officiel*, une note de service qui définit les modalités d'affectation des lauréats concours (www.education.gouv.fr, rubrique SIAL). Sous réserve que la nouvelle note de service ne les modifie, voici les règles habituelles.

DEUX TEMPS :

- le ministère vous affecte pour une année dans une académie (juillet) ;
- le rectorat de l'académie obtenue vous affecte en établissement (juillet, août).

UN BARÈME : il permet de classer les stagiaires. Sont pris en compte : le rang d'obtention du concours, la situation familiale, la situation administrative.

Pour une information précise et détaillée, consultez notre site www.snes.edu rubrique « concours », puis « affectation ».

LES ÉLÈVES ONT DROIT D'AVOIR DES ENSEIGNANTS ET CPE FORMÉS TOUTE L'ANNÉE

LE SNES-FSU SE BAT POUR RENDRE ATTRACTIFS NOS MÉTIERS ET AMÉLIORER LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE DES PERSONNELS



ENSEMBLE,
POUR REVALORISER
LE SECOND DEGRÉ

FORMULATIONS DES VŒUX : SOYEZ VIGILANTS !

En mai ou juin, vous devriez formuler vos vœux d'académies d'affectation (six maximum). Vous devrez de nouveau indiquer votre situation familiale et administrative. C'est cette déclaration qui sera prise en compte, non celle formulée lors de l'inscription au concours. Si vous ne formulez pas de vœux, vous aurez le barème minimum, même si vous êtes en rapprochement de conjoints ou contractuel et aucune révision d'affectation ne sera possible !

En cas d'admissibilité à plusieurs concours, vous devez formuler des vœux pour chacun de ces concours et préciser pour lequel vous opter en cas de double admission.

Imprimez la page écran récapitulant vos vœux pour chacun des concours pour avoir une trace en cas de litige et adressez-nous, sans engagement de votre part, la fiche syndicale qui sera téléchargeable en mai ou juin sur www.snes.edu rubrique « concours », paragraphe « affectation en stage ».

RÉVISION D'AFFECTATION : QUELLE PROCEDURE ?

Si, pour une raison avérée, vous souhaitez une académie autre que celle obtenue, il faut contacter le ministère dans les plus brefs délais et nous informer. Nos interventions conjointes permettent parfois une issue positive. Modifiée ou pas votre affectation est impérative.

REPORT DE STAGE ET AUTRES FORMULES

REPORTS DE DROIT : congé maternité, congé parental, service national volontaire.

REPORTS PREVUS PAR L'ADMINISTRATION : études doctorales, terminer sa scolarité à l'ENS, effectuer un séjour à l'étranger.

AUTRES FORMULES : l'année de stage en classe préparatoire après avis de l'inspection générale, dans l'enseignement supérieur en qualité de contractuel doctorant ou d'ATER.

LE RAPPROCHEMENT DE CONJOINTS : S'EN PREOCCUPER MAINTENANT

Un fonctionnaire stagiaire peut obtenir une bonification au barème s'il remplit deux conditions cumulatives :

- être marié, lié par un pacs ou en concubinage avec au moins un enfant reconnu par l'un ou l'autre parent (ou enfant à naître) ;
- le conjoint exerce une activité professionnelle ou est inscrit comme demandeur d'emploi, ce qui exclut les étudiants et les stagiaires.

Il faut demander en vœu 1 l'académie correspondant au lieu d'activité professionnelle du conjoint.

Si vous comptez vous pacser, vous marier après avoir formulé vos vœux, et avant la date limite (variation entre 1/07 et 31/08 selon les années), indiquez sur SIAL le rapprochement de conjoints.

L'administration rectorale demandera aux lauréats de produire les pièces justificatives de leur situation indiquée sur SIAL.

L'ANNÉE DE STAGE

CONDITIONS DE STAGE

Cette année, le temps de service des agrégés stagiaires est compris entre 7 et 9 heures rémunérées temps plein ; ils ont un tuteur de terrain. Leur formation est adaptée et délivrée par l'ESPE. Ces conditions devraient être maintenues à la rentrée 2015 sous réserve de modifications apportées à la note de service « conditions de stage des lauréats de concours 2015 ». Renvoyez-nous la fiche détachable ci-contre pour être tenus informés !

DIMINUTION SCANDALEUSE DU SALAIRE DES STAGIAIRES

Sous prétexte d'un temps de service réduit à 9 heures, et d'une diminution du niveau de recrutement des certifiés au M1, l'ensemble des lauréats des concours y compris les agrégatifs voient leur rémunération diminuer de 14 % sur l'ensemble de l'année pour retourner à la rémunération d'avant la revalorisation de 2010 : c'est inadmissible !

Ainsi, au lieu des 1 945 euros nets des stagiaires en 2013-2014, vous percevrez 1 510 euros nets maximum (hors cotisation mutuelle) du 1/09/2015 au 1/12/2015, puis 1 734 euros du 1/12/2015 au 31/08/2016. À ce traitement s'ajoutera l'Indemnité de Suivi et d'Orientation des Élèves (ISOE) pour moitié de son montant annuel, soit environ 600 euros/an. Si vous avez des enfants, vous pouvez percevoir également le supplément familial de traitement (SFT) : 2,29 euros pour un enfant, 73,04 euros pour deux, 181,56 pour trois puis 129,21 par enfant en plus au-delà de trois.

5 ANNÉES D'ÉTUDES
POUR UN
TEL SALAIRE ?

LE SNES SE BAT POUR
LA REVALORISATION
DES SALAIRES



FORMATION : LES PROPOSITIONS DU SNES-FSU

Faciliter l'accès au niveau master à tous les étudiants par la mise en place d'une allocation d'autonomie.

Sécuriser les parcours et lutter contre la crise de recrutement par :

- la mise en place de prérecrutements à partir de L3 sur concours nationaux. Les prérecrutés seraient élèves-professeurs fonctionnaires stagiaires donc salariés avec versement de la pension civile. En contrepartie, ils suivraient les masters disciplinaires spécialité enseignement ou éducation, se présenteraient aux concours et signeraient un engagement de 5 ans avec l'État ;
- la revalorisation des salaires et des conditions de travail.

Une formation de haut niveau intégrant tous les aspects du métier et en lien avec la recherche. Nous proposons des modules d'épistémologie dès la licence, et progressivement en master disciplinaire spécialité enseignement : didactique, sociologie, psychologie de l'enfant apprenant, la rédaction d'un

mémoire de recherche, des stages d'observation et de pratique accompagnée en tant qu'objet d'étude.

Des concours ouverts à tous

Les étudiants et les professionnels en reconversion s'orientant plus tardivement vers nos métiers doivent pouvoir se présenter et réussir les concours.

Une entrée progressive dans le métier

Le service en responsabilité des stagiaires devrait correspondre au 1/3 du service d'un titulaire, le temps libéré servant à suivre une formation adaptée à son cursus antérieur, à avoir un retour réflexif sur sa pratique et préparer ses cours...

Dans le même objectif, les titulaires auraient une demie décharge la première année d'exercice et une décharge d'un tiers temps la seconde.

Une formation continue tout au long de la carrière.

LE SNES-FSU VOUS INFORME...

Consultez le site, contactez-nous, renvoyez-nous la fiche-contact ci-jointe (sans engagement).

ET VOUS AIDE...

Début juillet, le ministère de l'Éducation nationale édite un projet d'affectation des lauréats de concours. Ce listing est communiqué aux organisations syndicales par voie informatique. Les militants du SNES-FSU effectuent un lourd travail de vérification des vœux, des barèmes et du respect des règles d'affectation. Au-delà, le SNES-FSU intervient auprès de l'administration pour la prise en compte de situations individuelles compliquées liées à des problèmes familiaux, sociaux, financiers, ou le traitement de cas médicaux difficiles souvent peu traduisibles en nombre de points au barème. À partir d'avril, vous pourrez télécharger la fiche syndicale de suivi des affectations (sans engagement).

Pour nous contacter

Au siège national :

SNES Secteur formation initiale et continue.

Entrée dans le métier.

Tél. : 01 40 63 29 57

Courriel : fmaitres@snes.edu

Adresse postale :

46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13.

Site internet : www.snes.edu

rubrique « concours »

WWW.SNES.EDU

CANDIDATS AUX CONCOURS DE PROFESSEURS, CPE, CO-PSY

**Démarche sans engagement de votre part,
fiche à retourner à l'adresse suivante :**

SNES

SECTEUR FORMATION DES MAITRES

46, AVENUE D'IVRY

75647 PARIS CEDEX 13



